

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_57 - DÉLIBÉRATION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI DES QUATRE VALLEES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 43
Pouvoirs : 15
Votants : 58
Absents excusés : 6

Date de la convocation : 5 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le Conseil Communautaire,

Expose que le projet de franchissement de la Vallée de l'Eure consistant en la création d'une voie nouvelle entre la RD 983 et la RD 116A, approuvé par dossier loi sur l'eau de 2008 et la Déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, n'est pas compatible avec le règlement du PLUi des Quatre Vallées pour ce qui concerne la largeur des berges imposée par celui-ci autour du ruisseau le Coulis à Coulombs. Il a donc été décidé par arrêté du 30 novembre 2023 d'engager une modification simplifiée du PLUi des Quatre Vallées de façon à remédier à ce qui relève d'une erreur matérielle.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21,

VU les articles L.103-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à la participation du public,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des Quatre Vallées approuvé par délibération du conseil municipal le 20 février 2022, puis modifié le 15 décembre 2022,

VU l'arrêté n° 2023-024 en date du 30 novembre 2023 prescrivant la modification, à caractère simplifiée, du PLUi,

CONSIDERANT la nécessité de mettre le projet de modification simplifiée du PLU à la disposition du public,

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition le dossier de la modification simplifiée du PLUi des Quatre Vallées du lundi 15 avril au mardi 15 mai 2024, dans les locaux de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ainsi que sur le site internet : <http://www.porteseureliennesidf.fr>

DIT que les dossiers seront accompagnés d'un cahier permettant de recueillir les observations du public. Elles pourront également être transmises par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
22, rue de Savonnière à 28230 Epernon

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

